



Echange de part de propriétaire entre 2 biens

Par **vivi63200**, le **22/07/2016** à **11:37**

je suis propriétaire a 50% avec mon frère :

- d'un terrain de 2000m² avec une maison et
- d'une autre maison (de bourg),

je souhaite 'échanger' avec mon frère mes 50% de part sur la maison de bourg contre ses 50% de part sur une partie du terrain de 2000 m² (nous resterions propriétaire a 50% chacun de 1000m² et de la maison qui est construite dessus).

Au final, il serait propriétaire a 100% de la maison de bourg et moi 100 % de 1000m² de terrain. La valeur des 50% des parts (estimé par des agences) sont équivalents. Sous quelle forme cette transaction peut être faite?

Merci

Par **youris**, le **22/07/2016** à **11:53**

bonjour,

l'échange de biens est prévu à l'article 1702 du code civil.

pour les biens immobiliers, le recours à un notaire est obligatoire puisqu'il faut un acte authentique pour effectuer les mutations immobilières.

vous pouvez consulter ce lien sur ce sujet:

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3299-PGP.html>

salutations